

Le Directeur

ARRETE N°16-2025

PORTANT NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS  
ADMINISTRATIFS (PRADA)

*Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble*

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.330-1, R.330-2 et R.330-4,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, et notamment son article 20,

Vu l'arrêté n°ESRS2433893A de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO à la Direction de l'IEP de Grenoble.

Considérant que les administrations mentionnées à l'article L.300-2 du code des relations entre le public et l'administration, dont l'IEP de Grenoble fait partie, sont tenues de désigner une personne responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA).

La personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques est chargée, en cette qualité, de :

1. Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
2. Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**: Monsieur Emmanuel Kalnins, Directeur des affaires juridiques, est nommé PRADA, en raison de ses compétences et de son rattachement hiérarchique direct à la Directrice générale des services de l'établissement.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié.

Le Directeur

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 03 février 2025

Notifié à Emmanuel Kalnins le : 17.02.2025

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,  
Simon PERSICO

Signature :

